

Lycée Blaise Pascal
23 Rue Blaise Pascal
63 600 AMBERT

Tel : 04.73.82.38.38

VOYAGES SCOLAIRES

Lot 1 : voyage en Allemagne

Document unique de consultation

Procédure de consultation : Procédure adaptée - article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 porte à 40 000 € HT, le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence jusqu'alors fixé à 25 000 € HT.

Date limite de réception des offres :

Le 30 Avril 2024 avant 12 h

Le présent document comporte 5 pages numérotées de 1 à 5.

Article 1 – Objet de la consultation

Le lycée Blaise Pascal souhaite passer un marché pour la réalisation d'un échange franco-allemand au cours de l'année 2025. Ce marché se constitue d'un lot :

- **lot n°1 voyage en Allemagne : période du 08/03/2025 au 16/03/2025.**

Appel d'offres pour un séjour en Allemagne pour la période du 08/03/2025 au 16/03/2025.
Nombre prévisionnel de participants : 30 élèves et 3 accompagnateurs.

N.B. : Le bus doit comporter 50 places en raison de la présence des personnes supplémentaires qui s'adjoindront au groupe (élèves partenaires et enseignants accompagnateurs allemands) lors des déplacements liés aux activités réalisées en Allemagne.

Voyage qui devrait comprendre :
Détail du programme envisagé

Samedi 08 mars 2025 : voyage d'Ambert vers **Grefrath (Allemagne)**

- départ à 7h du Lycée Blaise Pascal (23 avenue Blaise Pascal, AMBERT 63600)
- 12h-13h : **Déjeuner chaud organisé sur la route par le voyageur.**
- 18h : goûter/dîner en autonomie (pique-nique à la charge des élèves).
- vers 20h : arrivée à l'établissement d'accueil :
Liebfrauenschule Mülhausen
Hauptstraße. 87
47929 GREFRATH (ALLEMAGNE)
- Hébergement des élèves en familles hôtesse du samedi 08 mars au soir jusqu'au samedi 15 mars au matin (organisé par nos soins) ; Transfert des élèves dans les familles hôtesse pour la nuit.
- **Hébergement des encadrants et du chauffeur en demi-pension et en chambres individuelles** dans le même l'hôtel à proximité de l'établissement d'accueil du samedi 08 mars au soir jusqu'au samedi 15 mars au matin → **(à réserver par le voyageur)**

Dimanche 09 mars 2025 :

Pas de programme (élèves dans les familles)

(NB – pour les encadrants : prévoir le repas de midi en plus de la demi-pension à l'hôtel pour le dimanche uniquement ; par contre pour les jours suivants, le repas de midi est pris en charge par l'établissement d'accueil) → À ORGANISER par le voyageur

Lundi 10 mars 2025 : journée d'excursion à **Essen** et **Duisburg**

- 10h : Départ de l'établissement d'accueil Liebfrauenschule Mülhausen, GREFRATH pour ESSEN
Personnes supplémentaires dans le bus : 2 encadrants + 12 élèves allemands
- 11h30 : déjeuner en autonomie (pique-nique à la charge de l'établissement d'accueil pour les élèves et les encadrants – **modalités de déjeuner pour le chauffeur > à prévoir séparément**)
- 12h-14h – **Visite guidée (3 groupes)** du Musée Minier **Zeche Zollverein**, Gelsenkirchener Straße 181, 45309 Essen (ALLEMAGNE) → **À RÉSERVER par le voyageur**
- 14h : Départ pour **Emscherstraße 71, 47137 Duisburg**
- 14h15 : Arrivée au Landschaftspark Nord. Présentation du parc par les lycéens, découverte à pied jusqu'à 16h
- 16h : Départ pour l'établissement d'accueil
- Arrivée prévue vers 17h ; retour dans les familles hôtesse

- Dîner et logement en famille (pour les élèves) ; dîner et logement à l'hôtel (pour le chauffeur de bus et les encadrants)

Mardi 11 mars 2025 : établissement d'accueil et familles d'accueil
(NB – pas de besoins de transport pour cette journée)

- 8h-15h30 : activité de projet dans les locaux de l'établissement d'accueil (organisé par nos soins)
- Déjeuner dans l'établissement d'accueil pour les élèves et les encadrants uniquement (**modalités de déjeuner pour le chauffeur > à prévoir séparément**)
- 15h30 : Retour dans les familles hôtesse
- Dîner et logement en famille (pour les élèves) ; dîner et logement à l'hôtel (pour le chauffeur de bus et les encadrants)

Mercredi 12 mars 2025 : Excursion à **Oberhausen**

- 10h : Départ de l'établissement d'accueil Liebfrauenschule Mülhausen, GREFRATH pour **Arenastraße 11, 46047 OBERHAUSEN**
Personnes supplémentaires dans le bus : 2 encadrants + 12 élèves allemands
- 11h30 : déjeuner en autonomie (pique-nique à la charge de l'établissement d'accueil pour les élèves et les encadrants – **modalités de déjeuner pour le chauffeur > à prévoir séparément**)
- 12h15 : **visite audioguidée du Gasometer → À RÉSERVER par le voyageur**
- 14h-15h : Déplacement à pied le long de la rivière Emscher ; présentations orales réalisées par les élèves allemands (organisé par nos soins) ; arrivée au centre commercial Centro
- 15h-16h30 : Temps libre dans le centre commercial **Centro (Arenastraße 3, 46047 Oberhausen)**
- 16h30 : Départ pour l'établissement d'accueil
- Arrivée prévue vers 17h30 ; retour dans les familles hôtesse
- Dîner et logement en famille (pour les élèves) ; dîner et logement à l'hôtel (pour le chauffeur de bus et les encadrants)

Judi 13 mars 2025 : établissement d'accueil et familles d'accueil
(NB – pas de besoins de transport pour cette journée)

- 8h-15h30 : activité de projet dans les locaux de l'établissement d'accueil (organisé par nos soins)
- Déjeuner dans l'établissement d'accueil pour les élèves et les encadrants uniquement (**modalités de déjeuner pour le chauffeur > à prévoir séparément**)
- 15h30 : Retour dans les familles hôtesse
- Dîner et logement en famille (pour les élèves) ; dîner et logement à l'hôtel (pour le chauffeur de bus et les encadrants)

Vendredi 14 mars 2025 : Excursion à **Krefeld**

- 8h45 : Départ pour le Zoo de Krefeld : **Uerdinger Str. 377, 47800 Krefeld**
Personnes supplémentaires dans le bus : 2 encadrants + 12 élèves allemands
- 9h30 – 13h : **Visite libre du Zoo → À RÉSERVER par le voyageur**
- Déjeuner en autonomie (pique-nique à la charge de l'établissement d'accueil pour les élèves et les encadrants – **modalités de déjeuner pour le chauffeur > à prévoir séparément**)
- 13h : Départ pour l'établissement d'accueil
- Arrivée prévue vers 14h ; retour dans les familles hôtesse
- 19h-21h30 : soirée d'adieu / dîner dans l'établissement d'accueil (organisé par nos soins)
- Logement en famille (pour les élèves) ; logement à l'hôtel (pour le chauffeur de bus et les encadrants)

Samedi 15 mars 2025 : départ vers **Strasbourg** et visite de Strasbourg

- Départ à 8h00 de Grefrath avec panier repas pour le déjeuner (fourni par les familles hôtesse pour les élèves).
(NB – pour les encadrants et le chauffeur : prévoir le panier-repas de midi fourni par l'hôtel) → À ORGANISER par le voyageur
Route vers Strasbourg.
- Déjeuner sur la route (panier repas).
- 14h-19h : **visite en bateau-mouche** du centre historique jusqu'au quartier européen de Strasbourg → **À RÉSERVER par le voyageur**
puis visite libre du centre-ville de Strasbourg à pied
- 19h : **Dîner chaud au restaurant pour les élèves et encadrants** (Strasbourg centre ?) → **À RÉSERVER par le voyageur**
- 20h30 : départ de Strasbourg et installation à **en auberge de jeunesse (ou éventuellement à l'hôtel en lits individuels ; encadrants : 2 hommes + 1 femme) à proximité de Strasbourg → À RÉSERVER par le voyageur**

Dimanche 16 mars 2025 : retour vers **Ambert**

- 6h30 : **Petit-déjeuner** dans le lieu d'hébergement **à prévoir par le voyageur**
- Départ pour Ambert à 8h30 avec un **panier repas pour le déjeuner à prévoir par le voyageur**
- 12h-13h : déjeuner en autonomie (paniers-repas)
- 18h30 : arrivée à Ambert.

Conditions du lot :

La proposition devra détailler les possibilités de modification à la baisse ou de la hausse de l'effectif et spécifier leurs répercussions sur le coût du voyage pour une information donnée un mois avant la date de départ du voyage.

La proposition devra également détailler les possibilités et conditions d'annulation et d'assistance rapatriement (documents officiels à fournir) et leurs répercussions en termes d'indemnisation du prestataire en fonction du délai de l'annulation par rapport à la date de départ du voyage.

Cette proposition devra prendre en compte les frais du conducteur (logements, repas, autoroute, parking, ...)

A noter que lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du marché serait rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose au titulaire (épidémie de grippe « A » par exemple ou tout autre cas de force majeure), le lycée devra disposer du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais ; et être remboursé de la totalité des sommes versées.

Le prix du marché, revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation. Il comprend notamment toutes les charges fiscales, para fiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, y compris pour l'étranger.

Les gratuités pour les accompagnateurs ne sont pas acceptées et devront être intégrées au prix global.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies dans le présent cahier des charges ; sauf accord préalable du lycée suite à des circonstances exceptionnelles.

Article 2 – Conditions de la consultation

2 – 1 Procédure

Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du Code des Marchés Publics.

2 – 2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (quatre vingt dix jours) à compter de la date limite de remise des offres.

Article 3 – Contenu et présentation des offres

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux sociétés ou organismes par voie dématérialisée via l'AJI. Il est constitué du présent document.

Une copie du présent dossier peut être demandée :

- par courriel à l'adresse suivante : int.0630001j@ac-clermont.fr

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

- **La déclaration sur l'honneur**, dûment complétée et signée, justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales. Les candidats seront avertis, s'ils sont retenus, des pièces complémentaires qu'ils seront amenés à fournir et des délais à respecter avant de se voir attribuer le marché ou le lot de manière définitive
- **Fiches techniques** : descriptif complet du séjour, descriptif des moyens de transport utilisés, descriptif des modalités d'hébergement.
- **Un acte d'engagement** reprenant et acceptant les éléments du présent document et détaillant précisément le prix TTC et la prestation.

A ces documents pourra être joint tout autre document technique, informatif et/ou explicatif jugé utile par le candidat à la compréhension et à la présentation de son offre.

Article 4 – Condition d'envoi des offres

Les plis contenant les offres seront transmis par voie dématérialisée sur le site de l'AJI

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

LYCEE BLAISE PASCAL

Secrétaire Générale : Marine DENIS

23 Rue Blaise Pascal

63600 AMBERT

04.73.82.38.38

la date limite de réception des offres est fixée au
30 avril 2024 à 12h précises

Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

Article 5 – Jugement des offres

Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères suivants seront appliqués :

Critère d'attribution	Pondération
Qualité de l'organisation et des services annexes	15 %
Qualité de service et pédagogique proposé (visites proposées, assurance, conditions d'annulation, de révision du nombre de participants, conditions de paiement, etc...)	35 %
Prix	50 %

Article 6 – Négociation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les sociétés ou organismes ayant présentées des offres.

L'acheteur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

Attribution du marché : La publication de l'avis d'attribution du marché sur le site <http://web.aji-france.com> vaudra notification du marché au candidat retenu si le projet se concrétise.

Article 7 – Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, en s'adressant à :

- **Renseignements d'ordre administratif**
Secrétaire Générale
Marine DENIS
☎ 04.73.82.07.55
E-mail : marine.denis@ac-clermont.fr

Article 9 – Délais d'exécution, pénalités de retard

Sans objet

Article 10 – Délai de paiement et intérêts moratoires

Le délai applicable de paiement des factures sera un délai maximum autorisé réglementairement, à savoir trente jours à compter de la date de réception de la facture ou du service fait effectif de la prestation. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

La facture devra comporter les indications suivantes :

- la référence au présent marché,
- la référence du bon de commande,
- le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations,
- la désignation de l'émetteur du bon de commande,
- le numéro de compte bancaire ou postal du titulaire, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement.

Sont désignés pour les règlements :

- Ordonnateur :

Monsieur le proviseur du lycée Blaise Pascal

- Comptable assignataire des paiements :

Madame l'agent comptable du Lycée Blaise Pascal

Article 11 – Avance

Des acomptes pourront être prévus dans l'offre dans le respect de la réglementation comptable propre aux établissements publics d'enseignement.

Le versement du solde aura lieu uniquement après la remise des documents permettant la réalisation du voyage. (*circulaire n°2005-022 du 2 février 2005*)